

Karim Tabbou devant le juge demain

Le procès en appel coordinateur de l'Union démocratique et sociale (UDS), M. Karim Tabbou est programmé pour la journée du 27 septembre à la Cour d'appel de Tipaza indique son frère Djaffer sur sa page facebook.

Poursuivi pour « atteinte au moral de l'armée », Tabbou a été condamné le 7 décembre dernier, à un an de prison avec sursis assorti d'une amende de 100.000 Da, par le tribunal de Koléa dans la wilaya de Tipaza.

Le procureur de la République près le Tribunal de Koléa avait requis une peine de trois ans de prison ferme contre Karim Tabbou, assortie d'une amende de 100.000 DA.

Notons que deux autres affaires en justice attendent Karim Tabbou. L'une concerne ses déclarations au début du Hirak et l'autre l'interaction qu'il a eu avec le président du Conseil national des droits de l'homme lors de l'enterrement du fondateur de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), Me Ali Yahia Abdenour.